197537 - La Thora, les Evangiles et les Psaumes sont-elles réelellement la parole d’Allah

question

J’aurais souhaité que vous fournissiez davantage d’informations sur les livres d’Allah le Transcendant.Ces livres, notamment la Thora, les Evangiles et les Psaumes étaient-ils considérés lors de leur révélation comme une parole authentique d’Allah?Je n’entends pas parler des versions modifiées actuellement lues par les Chrétiens et les Juifs.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, pour être vraiement croyant, on doit croire en Allah, en Ses anges, en Ses livres et Messagers. Allah le Puissant et Magestueux a dit: « Le Messager a cru en ce qu'on a fait descendre vers lui venant de son Seigneur, et aussi les croyants: tous ont cru en Allah, en Ses anges, à Ses livres et en Ses messagers; (en disant): « Nous ne faisons aucune distinction entre Ses messagers. » Et ils ont dit: « Nous avons entendu et obéi. Seigneur, nous implorons Ton pardon. C'est à Toi que sera le retour. » (Coran,2:285)

Al-Boukhari (50) et Mouslim (9) ont rapporté que Abou Hourayrah a dit: « le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) était venu un jour à la rencontre du public.C’est alors que Gabriel s’est présenté et lui a dit: « qu’est-ce que la croyance? »-c’est croire en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Sa rencotre et en Ses messagers et en la Résurrection. »

Le Coran, la Thora, les Evangiles et les Psaumes sont tous des livres révélés par Allah à Ses messagers (paix et salut sur eux).On doit y croire.Celui qui en renie une portion quelconque est un mécréent.

Deuxièmement, rien dans la parole d’Allah le Très-haut n’est créé.C’est bien le Transcendant qui a

réellement prononcé la Thora, les Evangiles et les Psaumes. De même qu'aucune lettre du Coran n'est créé et qu'il incarne vraiement la parole d'Allah, de même la Thora, les Evangiles et les Psaumes le sont.Nous ne pratiquons aucune discrimination au sein des Messagers d'Allah ni entre les livres par Lui révélés. Ils sont tous la parole d'Allah.

Le Très-haut dit: «Eh bien, espérez-vous [Musulmans] que des pareils gens (les Juifs) vous partageront la foi ? alors qu'un groupe d'entre eux; après avoir entendu et compris la parole d'Allah, la falsifièrent sciemment.» (Coran,2:75) En fait, ils n'altéraient que la Thora.Allah le Très-haut l'a applé 'parole d'Allah'.

Mouslim (2652) a rapporté qu'Abou Hourayrah a dit: «le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : Moise a protesté devant Adam en lui disant: Adam, notre père, tu nous a fait sortir du paradis!-Adam lui a dit: toi, Moise, qu'Allah a choisi pour t'adresser la parole et écrire la Thora de Sa propre main, vas-tu me reprocher un sort qu'Allah a scellé 40 ans avant de me créer? Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Adam l'a emporté sur Moise. »

Cheikh al-Islam,Ibn Taymiyyah, (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde): «la doctrine des ancêtres pieux et guides de la Umma issus des Compagnons, de leurs loyaux successeurs et de l'ensemble des guides des musulmans, comme les Quatre imams et d'autres, réside dans les enseignements du livre et de la Sunna conformes aux arguements rationnels clairs et indiquant que le Coran est la parole incréée d'Allah. C'est de Lui qu'il est venu.C'est vers Lui qu'il retourne. C'est Lui qui a prononcé le Coran,la Thora, les Evangiles et Ses autres paroles.Ce n'est pas une parole séparable de Lui. Le Transcendant peut parler quand il Lui plaît.Sa parole est une partie de Son essence et elle n'est pas créé en dehors de Lui.Les mots d'Allah sont infinis comme Il le dit: «Si la mer était une encre [pour écrire] les paroles de mon Seigneur, certes la mer s'épuiserait avant que ne soient épuisées les paroles de mon Seigneur, quand même Nous lui apporterions son équivalent comme renfort.» (Coran,18:109) Allah le Transcendant a prononcé le Coran en arabe et la Thora en hebreux… Plus loin, il poursuit: « celui qui prétend que Sa parole est créée, doit dire que c'est une créature qui est l'auteur de cette parole adressée à Moise: « Certes, c'est Moi Allah: point de divinité que Moi. Adore-Moi donc et accomplis la Salat pour te souvenir de Moi. »

(Coran,20:14) Ce qui est impossible car cette parole ne peut provenir que du Maître des mondes.

Si c'est bien Allah qui a propnoncé le Coran, la Thora et d'autres livres y compris leurs sens et mots composés de lettres, rien de tout cela n'est créé. Bien au contraire, c'est la parole du Maître des mondes.» Extrait des avis juridiques consultatifs (12/37-41) Voir encore le recuil des avis juridiques consultatifs (12/355-356)

Cheikh Moustapha ar-Rouhaybani (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « jurer par la parole d'Allah le Très-haut ou par le Coran, par une de ses sourates ou versets en les considérant comme Ses attributs, c'est jurer par l'un des attributs du Très-haut.

Jurer par la thora et par un autre des livres d'Allah comme les Evangiles et les Psaumes nécessite un acte d'expiation même si le livre d'Allah, dans le sens absolu du terme, s'applique à celui révélé par Allah le Très-haut, pas aux ecritures modifiées et altérées.Leur abrogation par le Coran n'annule pas leur sacralité pas plus que l'abrogé du Coran par une autre révlélation du même livre n'a cet effet puisqu'il demeure la parole d'Allah le Très-haut. S'il en est ainsi,il conserve son staut d'attribut d'Allah comme le Coran. » Extrait de *Mataabliou Ouliannouhaa* (6/361)

Cheikh Ibn Djibrine (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Il est connu qu'Allah a révélé des livres aux prophètes. C'est le cas de la Thora pour Moise, des Evangiles pour Jésus, des Psaumes pour Dawid et des Feuilles d'Abraham comme Il l'a dit: « les Feuilles d'Ibrahim (Abraham) et de Musa (Moïse).» (Coran, 87:19) Nul doute que tout cela fait partie de la parole d'Allah qu'Il a pronncée pour exprimer Ses ordres et interdits, donc Sa loi.» Extrait des avis juridiques consultaitfs de Cheikh Ibn Djabrine (63/117) selon la numérotation automatique de la Chamilh (bibliothèque électronique) .

Allah le Très-haut le sait mieux.